



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **mardi le 7 septembre 2010, à 18 h 30**, à la Mairie de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Leona Hodge, Marilyn Matheson, Terry Williams et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Ménard, et son adjointe, madame Karen Blouin, sont aussi présentes.

Les conseillères Florence Fréchette et Linda Harper McMahon sont absentes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Refinancement du règlement 391-2004**
 - 2.1 Modification à la date de renouvellement du règlement d'emprunt 391-2004**
 - 2.2 Adjudication de l'emprunt par billet relatif au règlement 391-2004**
- 3. Valeur d'achat du camion citerne et autopompe pour financement 409-2010**
- 4. Achat de sel de déglacage**
- 5. Soumissions relatives à la rénovation des salles Victoria et Anciens Combattants**
- 6. Estimé pour les travaux de fondation Bâtiment de services**
- 7. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance spéciale

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 18 h 45 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

- 2. Refinancement du règlement 391-2004 décrétant des travaux d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable dont l'implantation de deux puits et décrétant un emprunt pour en acquitter une partie du coût**

2.1 Modification à la date de renouvellement du règlement d'emprunt 391-2004

2010-09-138

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 391-2004, la municipalité de Bury souhaite emprunter par billet un montant total de 187 200 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Bury avait, le 13 septembre 2010, un montant de 187 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 339 306 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 391-2004;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Marilyn Matheson,
Appuyé par le conseiller Martin Jones
Et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 187 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 391-2004 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le Maire et la Secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 septembre 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	34 700 \$
2012.	36 000 \$
2013.	37 400 \$
2014.	38 800 \$
2015.	40 300 \$

QUE la municipalité de Bury emprunte 187 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 391-2004.

ADOPTÉ

2.2 Adjudication de l'emprunt par billet relatif au règlement 391-2004

2010-09-139

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, APPUYÉ PAR la conseillère Leona Hodge ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Bury accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés pour son emprunt de 187 200 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 391-2004, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



No de résolution
ou annotation

34 700 \$	3,1 %	14 septembre 2011
36 000 \$	3,1 %	14 septembre 2012
37 400 \$	3,1 %	14 septembre 2013
38 800 \$	3,1 %	14 septembre 2014
40 300 \$	3,1 %	14 septembre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

3. Valeur d'achat du camion citerne et autopompe pour financement 409-2010

2010-09-140

ATTENDU QUE la Directrice générale de la municipalité de Bury a déposé auprès du Conseil le certificat d'approbation du règlement numéro 409-2010 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion citerne autopompe ;

ATTENDU QUE le Centre de Gestion de l'Équipement Roulant (CGER) a présenté à la Municipalité deux (2) scénarios possibles pour l'achat du camion citerne et autopompe # 10-0601;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams, APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Bury achète le camion citerne et autopompe # 10-0601 à la valeur aux livres au moment de la prise de possession soit en date du 15 avril 2010.

QUE la description des coûts s'établisse comme suit :

Coût d'acquisition réel incluant le système de mousse	204 943,00 \$
Service d'ingénierie (devis, soumission, etc.)	4 000,00 \$
Mise en service	<u>1 625,08 \$</u>
Sous-total	210 568,08 \$
Taxes fédérales 5 %	10 528,40 \$
Taxes provinciales 7,5 %	<u>16 582,24 \$</u>
Coût final	237 678,72 \$

QU'un crédit équivalent à tout ce qui a été facturé pour le camion depuis sa livraison sera appliqué directement sur la facture d'achat laquelle est prévue à la date du versement de l'emprunt, soit le 2 novembre 2010.

ADOPTÉ

4. Achat de sel de déglacage

2010-09-141

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu trois (3) offres pour l'achat de 120 tonnes métriques de sel de déglacage ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

Sifto Canada Corp.	108,07 \$
Sel Warwick inc.	99,95 \$
Mines Seleine	108,84 \$

Livraison comprise, taxes en sus.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR la conseiller Leona Hodge, APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones, ET RÉSOLU D'acheter 120 tonnes métriques de sel de déglacage auprès de l'entreprise Sel Warwick inc. au prix ci-dessus mentionné.

ADOPTÉ

5. Soumissions relatives à la rénovation des salles Victoria et Anciens Combattants

2010-09-142

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été lancé auprès de l'Entreprise Virage et de Monsieur Gaétan Pinard pour la rénovation de la salle Victoria sise au 569, rue Main et de la Salle Des Anciens Combattants sise au 563, rue Main, en référence à la résolution 2010-06-93 ;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a présenté ses offres à la Municipalité, en date de l'ouverture des soumissions, lundi, le 16 août 2010, à 16 h ;

Attendu que l'Entreprise Virage offre ce qui suit :

Salle Victoria : Prix : 23 160 \$, taxes en sus.

Salle Des Anciens Combattants : Prix : 30 031 \$, taxes en sus.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones, APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le Conseil octroie le contrat à l'entreprise Virage pour la rénovation des salles Victoria et Des Anciens Combattants aux prix précités.

QUE le Conseil affecte une somme de 18 210 \$ de son surplus accumulé non affecté pour la réalisation de ces projets.

Le conseiller Terry Williams fait mention d'opposition à la présente résolution.

ADOPTÉ

6. Estimé pour les travaux de fondation Bâtiment de services

2010-09-143

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu une offre de Constructions Léo Barolet inc., datée du 24 août 2010, pour la réalisation des fondations du bâtiment de services au Parc Méorial ;

ATTENDU QUE l'estimé s'élève à 8 700 \$, taxes en sus, matériel et main-d'œuvre compris ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones, APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson ET RÉSOLU D'accepter l'offre de Constructions Léo Barolet inc. au montant de 8 700 \$.

ADOPTÉ

2010-09-144

7. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson de procéder à la levée de l'assemblée, il est 9 h 45.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice-générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les dépenses ci-haut projetées aux postes budgétaires suivants : 02-13000, 02-22000, 02-32000, 02-40000, 02-60000, 02-70000.

Signé ce 8 septembre 2010

Suzanne Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire